

# **Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats**

## **ORGFH**

### **Bilan annuel 9 novembre 2005**



**Direction Régionale de l'Environnement**  
**MARTINIQUE**



**Office National**  
**de la Chasse**  
**et de la Faune Sauvage**

<http://www.martinique.ecologie.gouv.fr/>

<http://www.oncfs.gouv.fr/ OUTREMER/>

## Table des matières

ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux marins et aquatiques.....	6
ORIENTATION 2 : Sauvegarder, restaurer et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres .....	13
ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains .....	16
ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées .....	18
ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites et des espèces domestiques errantes .....	26
ORIENTATION 6 : Optimiser la gestion des espèces gibiers et de leurs habitats.....	29
ORIENTATION 7 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature.....	33
ORIENTATION 8 : Sensibiliser à la connaissance, à la conservation et à la protection de la nature.....	37

## Contexte

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH) ont été prévues par la loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000, relative à la chasse.

### **TEXTES DE REFERENCE:**

- Loi Chasse 2000-698 du 26 juillet 2000 ;
- Code de l'environnement Art. L 421-1, L 421-7 et L 421-12 ;
- Circulaire DNP/CFF 02/02 du 3 mai 2002 ;
- Loi Chasse 2003-719 du 1<sup>er</sup> août 2003 (article 10 modifiant l'article L 421-7 du CE) ;
- Loi Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005 : art. L414-8 créé et art. L.421-7 abrogé.

Par la Loi DTR du 23 février 2005, Les ORGFH créées par la loi du 26-07-2000 deviennent les ORGCFSH et voient leur statut intégré dans la partie « protection de la nature » du code de l'environnement au titre I du livre IV. Leur liens avec les principes de l'art. L. 420-1, les orientations régionales forestières et la politique d'orientation et d'aménagement agricole sont réaffirmés. Elles constituent également un instrument d'évaluation de l'évolution des populations animales et de leurs habitats. Elles sont arrêtées par le préfet de région, après consultation des collectivités territoriales et des personnes compétentes.

L'Article L. 425-1 de la loi DTR précise qu'un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L. 112-1 du code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats.

**CODE DE L'ENVIRONNEMENT**  
**(Partie Législative)**

**Section 2 : Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats**

**Article L414-8**

*(inséré par Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 art. 159 I Journal Officiel du 24 février 2005)*

Dans chaque région et dans la collectivité territoriale de Corse, des orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats sont élaborées en vue d'en promouvoir une gestion durable, conformément aux principes énoncés à l'article L. 420-1 et compte tenu des orientations régionales forestières mentionnées à l'article L. 4 du code forestier et des priorités de la politique d'orientation des productions agricoles et d'aménagement des structures d'exploitation mentionnées à l'article L. 313-1 du code rural.

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats précisent les objectifs à atteindre en ce qui concerne la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non chassable, et de ses habitats et la coexistence des différents usages de la nature. Elles comportent une évaluation des principales tendances de l'évolution des populations animales et de leurs habitats, des menaces dues aux activités humaines et des dommages que celles-ci subissent. Les schémas départementaux de gestion cynégétique visés à l'article L. 425-1 contribuent à cette évaluation.

Les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats sont arrêtées après avis des collectivités territoriales et des personnes physiques ou morales compétentes dans les domaines concernés, par le préfet de région et en Corse par le préfet de Corse.

## Bilan National des ORGFH au 20 septembre 2005



## ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux marins et aquatiques

Cette orientation a pour objectif de préserver et de valoriser le littoral naturel martiniquais et le milieu marin proche (récifs coralliens, herbiers) ainsi que tous les milieux aquatiques de l'île (mares, cours d'eau...).

Les ORGFH n'ont pas vocation à s'intéresser à la ressource « poissons » mais dans un contexte insulaire, il apparaît utile de participer à l'effort global de préservation du milieu marin.

- **ACTION 1 Sauvegarder**

*Renforcer la protection des mangroves*

Les mangroves font parties du Domaine Public Maritime gérées par la DDE sur les 50 Pas Géométriques.

Une protection active est nécessaire pour prévenir les atteintes et pour mettre en valeur leur intérêt écologique et patrimonial. La baie de Génipa constitue la plus grande surface de mangroves de Martinique. La protection de tout ou partie de cet espace est en cours de réflexion : créer une Réserve naturelle Nationale ou Régionale ?

En 2005	En 2006	Partenaires
Réflexion sur la création d'une Réserve Naturelle Régionale ou Nationale de la Baie de Genipa	Engagement de la procédure de mise en réserve	Région, Etat
	Inventaire prévu pour la création d'une ZNIEFF en baie de Génipa (parallèle à la mise en réserve)	DIREN, PNRM, CELRL, associations
	Diagnostic de la mangrove de Trois-Rivières en vue d'une acquisition foncière	CELRL, associations



Photos OMMM



- **ACTION 2 Sauvegarder**

*Faire évoluer certaines ZNIEFF littorales ou marines vers une protection plus forte et mettre en place des zones marines de protection pour les coraux (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 3.4)*

Cette action vise à renforcer la protection des habitats reconnus pour détenir une forte biodiversité (ZNIEFF).

En 2005	En 2006	Partenaires
ZNIEFF marine de Sainte Luce et réflexion pour une protection accrue par la création d'une réserve marine	Poursuivre la réflexion et engager le processus	DIREN, Comité local IFRECOR...



photo DIREN

- **ACTION 3 Gérer**

*Mettre en place des plans de Gestion pour tous les sites du Conservatoire du Littoral*

Les sites acquis par le Conservatoire se doivent de disposer d'un gestionnaire et d'un plan de gestion. Le gestionnaire peut être une commune, un établissement public, une collectivité, une association...

En 2005	En 2006	Partenaires
Révision du plan de gestion de Grand Macabou par l'ONF	Plan de gestion Cap Salomon et révision du plan de gestion de Pointe Rouge en cours de réalisation par l'ONF ; plan de gestion du Morne Aca par un bureau d'étude	CELRL, ONF (pour les espaces soumis au régime forestier), CR, PNRM
Convention de gestion pour l'îlet Boisseau	Mise en œuvre de la convention	CELRL, mairie du Robert

- **ACTION 4 Sauvegarder**

*Renforcer la protection des îlets remarquables*

Les îlets représentent un fort intérêt patrimonial et écologique pour la Martinique. En 2005, 3 nouveaux APB ont été pris. L'inscription des îlets du Robert (sites inscrits) est évoqué pour 2006. **Les sites inscrits** visent à préserver le paysage en soumettant à déclaration préalable toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux.

En 2005	En 2006	Partenaires
APB sur les îlets Chancel, Ramier et Thierry		DIREN, CELRL
	Inscription des îlets du Robert et du François en projet	DIREN, MEDD, commune du Robert



Photos ONCFS



- **ACTION 5 Gérer** (*cette action a été transférée dans l'orientation 4, action 6*)

*Renforcer la protection des zones de reproduction des oiseaux marins pélagiques*

- **ACTION 6 Sauvegarder**

*Acquérir de nouveaux espaces littoraux par achats de terrains privés ou communaux*

La sécurisation foncière par l'achat par l'Etat ou les collectivités locales dans l'objectif de préserver les sites. Le Conservatoire du Littoral dont c'est la mission première envisage de poursuivre l'acquisition de sites, de définir un gestionnaire, de les aménager pour la découverte.

En 2005	En 2006	Partenaires
Transfert de l'Anse Couleuvre 110 ha portant à 789 ha le flanc Nord Ouest de la montagne Pelée	Acquisition de la Grande Anse des Salines (79 ha en cours). Projets de transfert de la mangrove de Trois Rivières et d'acquisition de Petit Macabou	CELRL, Département

- **ACTION 7 Protéger** (*cette action a été transférée dans l'orientation 4, action 6*)

*Créer un sanctuaire marin des Petites Antilles pour la protection des cétacés. Cette action aura par ailleurs une haute valeur touristique.*

**Les actions suivantes étaient déjà prévues lors de la rédaction du document et ont été reprises et numérotées pour les intégrer dans le canevas des actions à poursuivre.**

- **ACTION 8 Connaître**

*Développer la connaissance des milieux littoraux et marins (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.2)*

*Développer la connaissance des milieux aquatiques (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.1)*

Ces actions sont inscrites dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et nécessite en particulier la réalisation d'inventaires sur la faune et la flore afin de suivre l'évolution de ces écosystèmes.

L'observatoire du Milieu Marin Martiniquais suit l'évolution de l'état de santé des récifs coralliens sur des stations sous-marines de référence.

Un inventaire des zones humides a été mené durant l'année 2005 par le PNRM. Cet inventaire a été commandé à un bureau d'étude. Les zones humides inventoriées ont concerné les mangroves, les salines et les zones humides terrestres. Une base de données informative (espèces, fonctionnalité, menaces, usages) couplée à un SIG ont été bâtis.

Les habitats aquatiques ou « zones humides » à eaux douces sont de différentes natures (mares, prairies humides...) avec différentes fonctions, différents acteurs. Leur préservation passe par un meilleure connaissance de leur état écologique, des contraintes et menaces qui pèsent....

En 2005	En 2006	Partenaires
Inventaires ZNIEFF de la baie du Galion, de la baie du Robert et de Sainte Luce validés par le CSRPN		OMMM, DIREN, CSRPN
Inventaires ZNIEFF du rocher du Diamant et du Cap Salomon initiés	ZNIEFF à valider	OMMM, DIREN, CSRPN
	Cartographie des biocénoses marines	OMMM, DIREN
Inventaire des zones humides de la Martinique réalisé par le bureau d'étude Acer Campestre pour le PNRM	Mise en valeur de l'inventaire, partage des connaissances (base de données, SIG)	PNRM, Acer Campestre, DIREN

- **ACTION 9 Connaître**

*Identifier et préciser les mécanismes d'évolution des milieux littoraux et marins dans leur rapport au milieu insulaire (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.3)*

Le Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin (RNO) a pour objectif l'évaluation des niveaux et des tendances des contaminants chimiques et des paramètres généraux de la qualité du milieu, ainsi que la surveillance des effets biologiques des contaminants.

En 2005	En 2006	Partenaires
Projet LITEAU de l'IFREMER dans la baie du Robert initié en 2004 : cartographie des biocénoses réalisées	Poursuite du projet	MISEE, PNRM, collectivités, DIREN, scientifiques, DRAM, OMMM
Réseau National d'Observation (RNO) des Eaux Marines : surveillance des paramètres généraux de qualité du milieu et des apports en sels nutritifs de la baie de Fort de France	Extension aux autres baies (Marin, Robert)	Cellule de Qualité des Eaux Littorales (DDE), IFREMER
Analyse des Herbiers et des sédiments sur 3 sites : Baie de FDF, Baie de Massy-Massy, Baie de Trois-Rivières		DIREN



photo DIREN

- **ACTION 10 Gérer**

*Affecter les zones naturelles des 50 pas géométriques ayant fait l'objet d'une demande par le CELRL*

Le transfert des zones naturelles des 50 pas géométriques est prévu par la loi sur les 50 pas géométriques.

En 2005	En 2006	Partenaires
8 zones de superficie variable totalisant 50 ha ont été transférés début 2004. En Août 2005, 22 ha ont été transférés ce qui porte la surface totale à 72 ha soit environ 9kms de rivages	Mise en œuvre des conventions de gestion	CELRL, Préfecture, ONF

- **ACTION 11 Gérer les activités nautiques**

*Poser des corps morts pour le stationnement des bateaux au-dessus des récifs coralliens (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 3.3)*

L'amarrage sauvage des bateaux au dessus des coraux est une menace pour ceux-ci. La pose de corps morts y remédie.

En 2005	En 2006	
Pose de corps morts à la Réserve naturelle des îlets de Sainte Anne		DIREN, PNRM, commune de Sainte Anne
	Projet de pose de corps mort dans la zone du Prêcheur	

- **ACTION 12 Restaurer**

*Engager la restauration des milieux côtiers en cohérence avec les programmes de lutte sur les pollutions telluriques (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 4.2)*

*Mettre en place toutes les conditions d'intervention pour restaurer et entretenir les milieux aquatiques insulaires dans le respect d'une approche globale (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 4.1)*

Outre la poursuite de l'approfondissement des connaissances, la maîtrise des pratiques littorales et marines et l'avancée en terme de lutte contre les pollutions, la restauration des zones littorales et marines passe par la définition et la mise en œuvre de plan de gestion de restauration spécifique à chaque site (contrats de baies).

La Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement et du Conseil européen, adoptée le 23 octobre 2000, établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle a pour objectif de retrouver le bon état écologique des eaux de surface (cours d'eau, eaux de transition, eaux côtières) et souterraines d'ici 2015.

En 2005	En 2006	Partenaires
Validation de l'état des lieux hydrographique du district de la Martinique (Directive Cadre sur l'Eau)		Comité de bassin
Lancement du contrat de baie de Fort de France par le choix du bureau d'études.	Réalisation de l'étude préalable	Etat, collectivités...

	Projet de contrat de baie du Marin	Etat, collectivités...
--	---------------------------------------	------------------------

**ORIENTATION 2 : Sauvegarder, restaurer et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres**

• **ACTION 1 Préserver**

*Mettre en place de nouvelles protections*

Les habitats terrestres de Martinique bénéficient de diverses protections qui parfois se superposent.

En 2005	En 2006	Partenaires
Projets de Réseau de Réserve Biologique Domaniale : Création d'une Commission Consultative Régionale des Réserves Biologiques (CCRRB). Le plan de gestion de la réserve biologique de la montagne Pelée a été acté par le CCRRB en août 2005, il devra être approuvé par le CNPN (fin décembre ?)	Le plan de gestion de la réserve biologique des Pitons du Carbet est en cours de rédaction. La réserve de la Pelée sera effective fin décembre 2005, celle des Pitons du Carbet fin décembre	ONF, comité des réserves biologiques
	Projet de réserve naturelle sur la commune de Sainte Anne : réserve régionale ou nationale	Commune de Sainte Anne, Etat, Région...
Mise en APB de Bois la Charles, Morne Caritan, Morne Belfond	Mise en APB de la Pointe Jean-Claude (Le Robert), Morne Lafouquette (Le Marin), Morne Marguerite, Morne Malgré-tout, Morne Manioc (Sainte Anne), Site à estrée de Saint Pierre, Site à <i>Tanaecium crucigerum</i> de Bellefontaine	CBAF, DIREN, communes, chambre d'agriculture...



Photos DIREN



- **ACTION 2 Préserver**

*Faire évoluer certaines ZNIEFF terrestres vers une protection plus forte (APB, réserve naturelle...)*

Cette action vise à renforcer la protection des habitats reconnus pour détenir une forte biodiversité (ZNIEFF).

En 2005	En 2006	Partenaires
ZNIEFF Bois la Charles, Morne Caritan, Morne Belfond passés en APB		DIREN, CBAF, chambre d'agriculture, communes...

- **ACTION 3 Connaître**

*Poursuivre l'acquisition des connaissances (ZNIEFF)*

Le programme ZNIEFF a vu son activité restreinte en l'absence de CSRPN. Relancé en 2005, de nouveaux inventaires sont prévus ainsi qu'une réactualisation des anciennes.

En 2005	En 2006	Partenaires
<u>Nouvelle zone</u> - ZNIEFF N° 0051 Morne Joli cœur / Morne Amérique du Sud / Anse Meunier  <u>Révisions de zones</u> - Morne Genty, ZNIEFF N° 0027 inventoriée en 1994 - Morne Larcher, ZNIEFF N° 0035 inventoriée en 1995 - Morne Jacqueline, ZNIEFF N° 0042 inventoriée en 1996/1997	Poursuite de la réactualisation des ZNIEFF	CBAF, DIREN, associations

- **ACTION 4 Gérer**

*Inventorier et valoriser les forêts martiniquaises (en particulier des forêts privées)*

L'inventaire permettra de mieux connaître en particulier les forêts privées qui représentent 35000 Ha soit les 2/3 de la surface forestière de l'île.

En 2005	En 2006	Partenaires
	Lancement début 2006	Conseil Régional, DAF, ONF (en soutien du maître d'ouvrage)

- **ACTION 5 Gérer**

*Poursuivre la gestion de la Réserve Naturelle des Îlets de Ste Anne*

En 2005	En 2006	Partenaires
Validation du plan de gestion 2006-2010 de la réserve naturelle des îlets de Sainte Anne par le CSRPN	Validation du plan de gestion 2006-2010 de la réserve naturelle des îlets de Sainte Anne par le CNPN	PNRM, CSRPN, CNPN, DIREN...

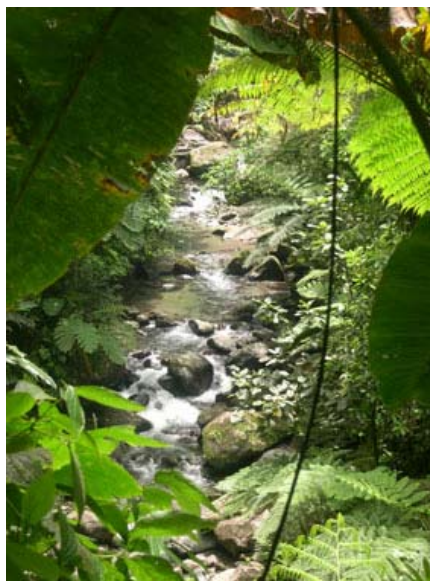


photo DIREN

- **ACTION 6 Préserver**

*Obtenir une maîtrise foncière sur certaines zones naturelles sensibles*

En l'absence d'une définition réglementaire, on entend par espace naturel sensible, un site présentant des qualités certaines, compte tenu de l'intérêt des biotopes présents, ou de ses caractéristiques paysagères ou esthétiques. Il peut s'agir également de terrains sans réelle valeur intrinsèque, mais considérés comme fragiles, parce que soumis à des pressions extérieures, telles que l'urbanisation ou un tourisme intensif.

Les espaces ainsi identifiés peuvent être inclus dans des zones de préemption, ou bénéficier de financements au titre de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS).

En 2005	En 2006	Partenaires
	Projet d'acquisition en extension de la réserve naturelle de la Caravelle	Conseil Général, CELRL
	Actualisation de la cartographie des espaces naturels sensibles	Conseil Général, ADUAM

**ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains**

**Actions déjà prévues lors de la rédaction du document**

*Mettre en œuvre les Mesures AgroEnvironnementales (CAD)*

	En 2005	En 2006	Partenaires
Portant sur la protection de l'environnement et utiles à la faune sauvage : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantations,</li> <li>• Réhabilitation, entretiens de haies, d'arbres sur talus,</li> <li>• Création de bosquets,</li> <li>• Restauration et entretien des mares.</li> </ul>	160 CAD ont été signés mais aucun ne concernent ces mesures		DAF, Chambre d'agriculture, Agriculteurs
Portant exclusivement sur la protection de l'environnement pour améliorer les habitats : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien des espaces sylvopastoraux,</li> <li>• Préservation et valorisation des cultures traditionnelles patrimoniales,</li> <li>• Préservation de la diversité végétale en améliorant le potentiel pollinisateur entomophile,</li> <li>• Lutte biologique,</li> <li>• Amendement organique,</li> <li>• Réhabilitation de vergers abandonnés</li> </ul>	160 CAD ont été signés mais aucun ne concernent ces mesures		DAF, Chambre d'agriculture, Agriculteurs



photo ONCFS

- **Connaître et restaurer les habitats aquatiques (cette action a été transférée dans l'orientation 1, action 9 par souci d'homogénéité)**

*Développer la connaissance des milieux aquatiques (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.1)*

*Mettre en place toutes les conditions d'intervention pour restaurer et entretenir les milieux aquatiques insulaires dans le respect d'une approche globale (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 4.1)*

- **ACTION 1, ACTION 2 Sensibiliser**

*Favoriser la mise en place des mesures AgriEnvironnementales (CAD) par la sensibilisation du monde agricole aux problèmes de l'environnement et aux retombées positives de ces actions (valorisation des produits)*

*Communiquer vers l'extérieur toute action favorable à l'environnement mise en place par les agriculteurs*

L'adhésion du monde agricole à de telles mesures passe par un meilleure information de ceux-ci et à l'intérêt d'adopter ces mesures.

En 2005	En 2006	Partenaires
		DAF, chambre d'agriculture, coopératives agricoles

- **ACTION 3 Connaître**

*Lancer une étude sur la faune dans tous les principaux agrosystèmes et définir les facteurs influençant la composition des peuplements d'animaux*

La faune des agrosystèmes est peu étudiée à la Martinique, tant au niveau des peuplements qu'au niveau des menaces pesant sur la faune. Une meilleure connaissance de cette faune et des interrelations avec les écosystèmes forestiers notamment pourrait apporter des éléments pour une meilleure préservation de cette faune et favoriserait la mise en place d'aménagements utiles à la faune sauvage (notion de corridors écologiques par exemple).

En 2005	En 2006	Partenaires
Thèse de doctorat de l'UAG intègre cette problématique	Poursuite de la thèse, soutenance en 2007-8	UAG, JR Gros-Désormeaux



photo DIREN

## ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées

Un certain nombre d'actions étaient programmées lors de l'élaboration de ce document. Cependant, certaines d'entre elles perdurent dans le temps et deviennent des actions pour les années à venir.

- **ACTION 1 Conserver, renforcer les populations de tortues marines**

*Mettre en œuvre le plan de restauration des tortues marines pour la Martinique (ONCFS, 2003)*

Les tortues marines sont menacées sur tout le globe. En Martinique, 2 espèces viennent pondre et 2 à 3 autres se rencontrent en mer. Un plan de restauration a été rédigé par l'ONCFS en 2003 pour le compte des DIREN Martinique et Guadeloupe. Il liste les objectifs à atteindre et les actions à mettre en œuvre. Il se déclinera en un plan d'actions pour la Martinique.

	En 2005	2006-2010	Partenaires
Plan de restauration des tortues marines	Plan de restauration validé par le CSRPN	Plan de restauration à valider par le CNPN ; réalisation du plan d'action	DIREN Martinique et DIREN Guadeloupe, CSRPN, CNPN, ONCFS
Identifier les sous-populations nidifiant en Martinique	Réseau tortues marines : comptage traces et suivis nocturnes sur plages	Poursuite comptage et renforcement des plages suivis	DIREN, ONCFS, SEPANMAR, AMEPAS, KAWANN, clubs de plongée
Suivre l'évolution du statut des tortues via des indices d'abondances	Réseau tortues marines : marquage des tortues	Réseau tortues marines : augmentation du nombre de personnes habilitées à baguer	DIREN, SEPANMAR, MNHN...
Gérer les données	Création d'une base de données de stockage et gestion des données de terrain	Mise en route de la base	ONCFS Martinique et Guadeloupe, DIREN Martinique et Guadeloupe, SEPANMAR, Kap'Natirel
Améliorer la connaissance des menaces pesant sur les tortues	1 stage DESS SEPANMAR sur le diagnostic des plages	Valorisation du document	DIREN, ONCFS, SEPANMAR, AMEPAS, KAWANN, clubs de plongée
Mener une enquête sur la pêche et ses relations avec les tortues marines		1 stage de 3 <sup>ème</sup> cycle envisagé	DIREN, ONCFS, SEPANMAR, AMEPAS, KAWANN, clubs de

			plongée
Limitier le braconnage en rappelant la législation et en coordonnant les actions de répression	Information passée aux différents services de police avec contact DIREN et ONCFS		DIREN, ONCFS, SEPANMAR, AMEPAS, KAWANN, clubs de plongée



photo ONCFS

- ACTION 2, ACTION 3, ACTION 4 Conserver les reptiles menacés, renforcer les populations d'iguanes de Petites Antilles**

*Disposer d'un APB sur les îlets Chancel et Ramier pour la problématique « iguane des Petites Antilles »*

*Aménager un deuxième site de ponte pour l'iguane des Petites Antilles sur l'îlet Chancel*

En 2005	En 2006 et +	Partenaires
Suivi des populations d'iguanes des Petites Antilles de l'îlet Chancel	Protocole renforcé du suivi des sites de ponte : 2 sites suivis	Mairie du Robert, PNRM, MNHN, DIREN, associations
APB îlets Chancel et Ramier validés pour une meilleure protection de l'iguane des PA		DIREN, Mairie du Robert, Chambre d'agriculture, ONF...
	Aménager (réaménager) de nouveaux sites de ponte sur l'îlet Chancel	Mairie du Robert, DIREN, MNHN, ONCFS, ONF
Validation par le CSRPN du projet d'introduction de <i>I. delicatissima</i> sur l'îlet Ramier	Validation par le CNPN du projet d'introduction de <i>I. delicatissima</i> sur l'îlet Ramier et réalisation de l'introduction	ONCFS, DIREN, MNHN, CSRPN, CNPN
	Etude génétique iguane des Petites Antilles	ONCFS, DIREN, MNHN, laboratoire pour analyse
	Mieux connaître les populations du Nord de la Martinique	DIREN, MNHN, ONCFS, associations
	Réaliser un expertise des îlets afin d'apprécier leurs	PNRM, DIREN, MNHN...

	potentialités à accueillir une population d'iguane des Petites Antilles	
--	---	--

- **ACTION 5 Préserver les sites à chiroptères**

*Protéger les sites remarquables à chauves-souris par la mise en APB*

Les chiroptères de Martinique sont mieux connus depuis quelques années ainsi que leurs sites de repos et de reproduction (falaises, grottes...). Afin de garantir leur préservation, la protection de ces sites (qui peuvent être dérangés par la fréquentation, ou menacés par des aménagements) est nécessaire.

En 2005	En 2006	Partenaires
APB Chancel comportant une grotte remarquable à chauves souris	APB tunnel de Beauséjour	DIREN
	Intégrer le nouveau plan d'actions pour la restauration des chiroptères de France avec des recommandations liés au tourisme	DIREN, DNP

- **ACTION 6 Connaître, conserver les oiseaux**

*Mettre en place des études sur les effectifs des oiseaux endémiques menacés (carouge, colibri tête-bleue, gorge-blanche...) ainsi que les autres espèces*

*Renforcer la protection des zones de reproduction des oiseaux marins pélagiques*

L'avifaune de Martinique est riche et diversifiée avec des espèces endémiques, d'autres migratrices. Les espèces chassables figurent dans l'orientation relative à la chasse.

Les sites de reproduction des oiseaux marins sont constitués de rochers isolés, de falaises... Leur protection existe déjà (espèces protégées, espaces appartenant à l'Etat (falaises)) pour la plupart mais un souci de tranquillité est à rechercher en période de nidification. Tous les sites de reproduction ne sont pas connus ni les effectifs y nichant. Ce préalable reste à faire et la gestion associée à mettre en place.

	En 2005	En 2006	Partenaires
Poursuite des études sur la Gorge-Blanche	Inventaires des nids, écoutes en cours	Nouvelle commande passée	PNRM, AOMA
Poursuite des études sur la Gorge-Blanche	Capture, inventaire et prélèvements sanguins chez la gorge-blanche dans le cadre d'une thèse, comparaisons Martinique-Sainte Lucie	Soutenance thèse et diffusion rapport	Helen Temple, Université britannique

Poursuite des campagnes de baguage des oiseaux marins et des effectifs de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne	Campagnes annuelles	Poursuite	PNRM, AOMA, Le Carouge, ONCFS
Etude de l'avifaune des forêts humides	Site du Plateau Boucher	Poursuite	SEPANMAR, Le Carouge
Capacité à baguer les oiseaux	10 nouveaux bagueurs formés par le Muséum de Paris		MNHN (CRBPO)
Etude des limicoles	Campagne de baguage	Poursuite et renforcement	SEPANMAR, AOMA, Le Carouge, ONCFS...
Biogéographie aviaire	Thèse engagée	Poursuite	UAG, JR Grosdésormeaux
Etude oiseaux marins		1 suivi des sternes de Dougall proposé	SEPANMAR
Etude oiseaux marins		Réaliser un premier inventaire sur le Rocher de la caravelle	Associations ?
Etude de l'avifaune des îlets	Etude en cours de réalisation		AOMA, DIREN
Protection sites de nidification des oiseaux marins	Création d'un périmètre de protection autour des îlets de Ste-Anne par Arrêté préfectoral du .. /.. /..		PNRM, ONF, DIREN...



Photos DIREN



- **ACTION 7 Connaître les invertébrés**

*Lancer des inventaires des ordres ou des familles peu connues  
Exploiter les données disponibles sur l'entomofaune*

La faune invertébrée est peu connue sauf pour certains groupes et mérite une plus grande attention. Certaines espèces d'insectes sont endémiques de la Martinique, certaines ne sont pas connues ou pas encore déterminées.

Le crabe de terre (*Cardisoma guanhumii*) est une espèce à très forte valeur culturelle soumise à réglementation (taille, période). Suivre cette espèce pour adapter la réglementation semble nécessaire pour la préservation de l'espèce en Martinique.

En 2005	En 2006	Partenaires
Etude odonate menée par la SFO	A poursuivre et exploiter l'étude	DIREN, SFO
Spécimens de mygales récoltés sur la montagne Pelée envoyés au Muséum de Paris pour détermination	Vérifier l'hypothèse d'une nouvelle espèce	DIREN, MNHN
Nouvelle phase de recherche initiée en Guadeloupe sur la biologie de la reproduction du crabe de terre ( <i>Cardisoma guanhumii</i> )	Poursuite des travaux scientifiques, relance d'une étude de terrain en Martinique ?	UAG Guadeloupe, association AMEPAS

- **ACTION 8 Disposer de l'information**

*Disposer d'une convention engageant tout universitaire, association, institut, réalisant une étude faune en Martinique à diffuser ces informations au niveau local*

Certains travaux réalisés en Martinique quittent l'île sans que l'analyse, les publications réalisées ne lui profitent. Sur des financements publics, une convention est toujours signée mais pour des externes, il est utile de préciser le besoin d'un retour d'informations. Ces externes ne sont pas toujours identifiés. Cependant, lorsqu'ils passent par la DIREN pour des autorisations, une convention engage le retour de l'information.

En 2005	En 2006	Partenaires
Développement d'une base de données informative sur la faune sauvage	Terminer et mettre en ligne la base	ONCFS, cellules techniques Guadeloupe et Martinique
Conventions passées lors des études commandées par la DIREN, le PNRM...	A poursuivre	Convention DIREN - partenaire
Obligation lors de la demande de prélèvement d'espèces protégées de remettre à la DIREN une copie des documents scientifiques et techniques produits	A poursuivre	Convention DIREN, DNP - demandeur
Recherche de documents figurant dans la littérature et stockage à la documentation de la DIREN Martinique	Compléter la bibliothèque	DIREN

- **ACTION 9 Réintroduire**

*Evaluer les possibilités de réintroduire certaines espèces disparues de la Martinique ou des espèces proches de celles éteintes (perroquets, agoutis, flamands roses, crapaud des Antilles...)*

Certaines espèces ont disparus de la Martinique. Leur réintroduction doit passer par une phase de diagnostic écologique et culturelle.

En 2005	En 2006	Partenaires
1 stage de maîtrise sur les facteurs écologiques nécessaires à l'introduction de Pscittacidae de Dominique ou de Sainte Lucie en Martinique		CNRS Guyane
1 thèse menée sur les facteurs écologiques et sociologiques défavorables à la réintroduction du lamantin		ONCFS, Ecole Vétérinaire de Nantes

- **ACTION 10 Connaître les reptiles menacés**

*Etudier les reptiles et les amphibiens*

*Lancer une étude des populations de trigonocéphale (Bothrops lanceolatus)*

La faune herpétologique nécessite une meilleure connaissance en particulier pour des espèces endémiques au statut menacé et face à l'introduction d'espèces invasives.

Le trigonocéphale est une espèce endémique à la Martinique qui mérite une meilleure connaissance notamment pour fournir des préconisations afin d'éviter les morsures.

En 2005	En 2006	Partenaires
	1 projet proposé pour l'étude du trigonocéphale	Scientifiques, association
2 missions d'inventaires herpétologiques	Fin provisoire de l'inventaire Amphibiens reptiles	MNHN, DIREN, PNRM
Demande de prélèvement d' <i>anolis roquet</i> pour une étude de recherche	Etude de recherche sur <i>l'anolis roquet</i> : différenciation et spéciation	Université de Bangor, Grande-Bretagne, CNPN, DIREN



photo DIREN

- ***ACTION 11 (Nouvelle action) Assurer la sauvegarde de la faune blessée***

*Disposer d'un centre de secours faune sauvage ou d'une structure permanente ou temporaire permettant de prodiguer des soins à la faune sauvage*

La Martinique ne dispose pas de centre de soins pour la faune sauvage blessée. Les animaux recueillis sont soignés à titre gracieux ou rémunérés par des vétérinaires. Ceci ne garantit pas une gestion optimale des cas rencontrés et ne permettrait pas de répondre rapidement à une catastrophe écologique.

En 2005	En 2006	Partenaires
Plan POLMAR Mer révisé : plan de secours pour la faune mazoutée		Creocean, DIREN
Réflexion engagée dans le cadre du plan POLMAR : aquarium de Sainte Anne intéressé pour recueillir les tortues marines blessées	Réfléchir à un centre de soins	Administrations, collectivités, privés, vétérinaires...
Actions des vétérinaires pour soigner la faune blessée (oiseaux, tortues...)	Réfléchir à un centre de soins	Tous

- ***ACTION 12 (Nouvelle action – déjà prévue avant la rédaction du document) Améliorer la connaissance des cétacés***

*Etudier les cétacés*

Les cétacés sont tous protégés dans les eaux territoriales de la Martinique et de la Guadeloupe. La création d'un sanctuaire marin offrirait une reconnaissance des efforts quant à leur protection et constituerait la base de discussion avec les Etats voisins (Dominique et Sainte Lucie) face aux influences du Japon dans la Caraïbe.

En 2005	En 2006	Partenaires
Campagne scientifique d'inventaires des cétacés	Reconduit	Association SEPANMAR, DIREN
Campagne scientifique et touristique	annuel	Association DELPHINIA
Discussion en cours avec le Quai d'Orsay, le MEDD et l'UNEP pour la création d'un sanctuaire marin aux Antilles françaises	Poursuite et signature	MEDD, ECCEA*, Ministère des Affaires étrangères, DIREN 971 et 972, associations

\* ECCEA : Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness

- ***ACTION 13 (Nouvelle action – déjà prévue avant la rédaction du document) Améliorer la connaissance des mammifères terrestres et aériens***

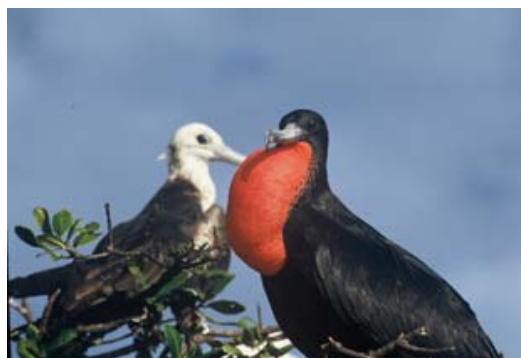
*Etudier les mammifères terrestres et aériens*

La Martinique est une île éloignée des foyers de dispersion (continent américain et Grandes Antilles), ceci s'est traduit par une diversité mammalienne réduite en particulier chez les terrestres (des mammifères ont cependant été introduits récemment). Les populations des mammifères présents sont peu connues et les menaces et impacts peu évalués.

En 2005	En 2006	Partenaires
1 <sup>ère</sup> étude des populations de manicomou ( <i>Didelphis marsupialis</i> )	Poursuite envisagée	CNRS, Laboratoire de Paléontologie Univ. de Montpellier, DIREN
Inventaire des chiroptères de la Martinique	Complément de l'inventaire envisagé	SFPEM, DIREN, ONF
Ancien plan de restauration des chiroptères de France (1999-2003) ne prenait pas en compte les DOM-TOM	Intégrer le nouveau plan d'actions pour la restauration des chiroptères de France	DIREN, DNP



Photos DIREN



## ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites et des espèces domestiques errantes

### • ACTION 1 Maîtriser les espèces animales introduites invasives

*Réguler les populations d'iguanes verts (Iguana iguana) par confinement au Fort Saint Louis*

*Dératiser certains îlets à haut intérêt faunistique (à déterminer selon les facilités de mise en œuvre)*

*Maîtriser les populations de mangoustes sur certains sites remarquables comme la Caravelle*

L'introduction de nouvelles espèces dans un système insulaire est une menace forte sur ses écosystèmes, ses peuplements, ses populations animales. Certaines de ces espèces trouvent des niches écologiques vides ou supplantent une espèce native engendrant de nombreuses déstabilisations. Face à de telles invasivités, des mesures de contrôles, de confinement, de gestion des espèces introduites sont à mettre en œuvre.

En 2005	En 2006	Partenaires
1 Arrêté Préfectoral de régulation des iguanes verts	Renforcement de la régulation	Préfecture, DIREN, DSV, l'ONCFS
	Dératisation de l'îlet Boisseau et autres pour favoriser la reproduction des oiseaux marins	CELRL, PNRM, communes du Robert, scientifiques...
	Expertise demandée sur l'impact de la mangouste (espèce introduite) sur l'avifaune forestière	PNRM, AOMA
Veille de la dératisation des îlets de Sainte Anne	Veille de la dératisation des îlets de Sainte Anne	PNRM, DIREN
Lancement de l'initiative sur les espèces envahissantes par le comité français pour l'Outre-Mer de l'UICN*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure sensibilisation des pouvoirs publics et adoption de recommandations,</li> <li>• Edition d'un guide de bonnes pratiques répertoriées à l'échelle de l'outre-mer, avec des éclairages issus des expériences développées dans d'autres pays,</li> <li>• Mise en place d'un réseau de veille et d'alerte sur les espèces envahissantes,</li> <li>• Mise en place d'échanges plus faciles avec les pays étrangers voisins ayant acquis une solide expérience en matière de prévention, gestion et lutte contre les invasions,</li> </ul>	UICN, MEDD, DIREN Martinique, DIREN Guadeloupe...

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une base de donnée incluant des fiches sur les espèces et les méthodes de lutte et une liste des espèces les plus dangereuses.</li> </ul>	
--	---	--

\* Union Internationale pour la Conservation de la Nature <http://www.uicn.fr/>



photo DIREN

- ACTION 2 Maîtriser les populations d'animaux domestiques à problèmes**

*Contrôler les populations de cabris et de moutons sur certains îlets et sur certains espaces littoraux afin de réduire la pression pastorale.*

*Maîtriser les populations de chiens errants, en particulier sur les plages (menaces sur tortues et leurs pontes)*

*Maîtriser les populations de chats errants sur certains sites à haut intérêt faunistique*  
*Identifier les animaux domestiques par le marquage*

La divagation des animaux domestiques amène des menaces sur la faune sauvage, sur la santé et sur la sécurité des personnes. La surcharge pastorale menace les habitats naturels.

En 2005	En 2006	Partenaires
APB Chancel en signature avec une charge pastorale de 0,3U/ha compatible avec les capacités de l'îlet		DSV, propriétaires des animaux, Chambre d'agriculture, communes, DAF, ONCFS
Capture des chiens errants sur les décharges	Poursuivre les actions	DSV, ONCFS, SPA, 1 spécialiste capture
Identification des bovins	Poursuivre le contrôle	DSV, Chambre d'Agriculture, DAF

- ACTION 3 Connaître**

*Etudier la prédation et la compétition entre espèces indigènes et espèces introduites*

Afin de mieux appréhender l'impact des espèces introduites des travaux sont à conduire. Les résultats de ces travaux permettront d'évaluer et de proposer des méthodes de contrôle.

En 2005	En 2006	Partenaires
Inventaire reptiles et amphibiens dont les espèces introduites Pas d'étude spécifique		MNHN
Cartographie de la présence de l'iguane vert	Poursuivre la cartographie de la présence de l'iguane vert	DIREN, PNRM, ONF, ONCFS, DSV
	Impact de la mangouste sur l'avifaune de la Caravelle	PNRM, AOMA

## ORIENTATION 6 : Optimiser la gestion des espèces gibiers et de leurs habitats

L'Article L. 425-1 de la loi DTR précise qu'un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le document départemental de gestion de l'espace agricole et forestier mentionné à l'article L. 112-1 du code rural ainsi que les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats.

1500 chasseurs sont membres de la Fédération des Chasseurs. La chasse s'exerce sur les zones humides littorales (limicoles, canards, tourterelles) et dans les forêts (tourterelles, pigeons...).

- ***ACTION 12 Gérer (cette action nouvelle est volontairement placée en tête de cette orientation car le SDGC intègre les différentes actions à mener)***

*Mettre en place le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique*

Le schéma est l'œuvre de la Fédération Départementale des Chasseurs et est opposable à l'ensemble des chasseurs. Il répond ou oriente le monde de la chasse sur des questions relatives à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, au partage des espaces avec les autres usagers de la nature... Trois grandes lignes pourraient être :

- Les chasseurs s'investissent dans la connaissance de la faune sauvage, de ses habitats
- Les chasseurs s'investissent dans la gestion durable
- Les chasseurs s'investissent dans leur environnement social

En 2005	En 2006	Partenaires
Lancé en fin d'année	Finaliser et approuver le SDGC	FDC assistée de l'ONCFS, CDCFS



photo DIREN

- **ACTION 1 et ACTION 2 Ré-organiser la chasse**

*Réattribuer les lots de chasse dans les forêts sous régime forestier (prévu par le décret du 11 décembre 2003)*

*Réorganiser la chasse sur le Domaine Public Maritime (arrêté du 8 avril 2005)*

En 2005	En 2006	Partenaires
Nouvelles locations des lots de chasse dans les forêts gérées par l'ONF avec un nouveau cahier des charges	vérifier l'exécution du cahier des charges	ONF pour les lots sur les forêts soumises au régime forestier, FDC
Nouvelles locations des lots de chasse sur le DPM réalisé avec nouveau cahier des charges	vérifier l'exécution du cahier des charges	DAF, FDC, ONF, DIREN...

- **ACTION 3, ACTION 4, ACTION 5, ACTION 6, ACTION 7, ACTION 8, ACTION 9, Connaître et gérer**

*Lancer des études sur les espèces migratrices chassables*

*Simplifier et poursuivre le comptage des colombidés chassables*

*Faire un point sur l'efficacité des réserves de chasses : inventaire avifaune*

*Mettre en place un dispositif de suivi des « grives »*

*Mettre en place un suivi des Anatidés*

*Mettre en place des tableaux de chasse par chasseur à analyser en fin de saison (Indice Cynégétique d'Abondance)*

*Lancer une étude sur les perdrix, espèces protégées (Geotrygon montana et G. mystacea)*

Pour aboutir à une meilleure gestion des populations de gibiers, une meilleure connaissance de ces espèces et du prélèvement par la chasse est à rechercher.

En 2005	En 2006	Partenaires
Campagne de baguage limicoles	à renforcer	ONCFS, FDC, associations naturalistes
Etude relancée sur les colombidés par écoute au chant sur des circuits représentatifs	Poursuivre l'étude jusqu'en 2009-2010	ONCFS, FDC
Etude lancée sur les « grives » par écoute au chant sur des circuits représentatifs	Poursuivre l'étude jusqu'en 2009-2010	ONCFS, FDC
	Mener un suivi de l'avifaune migratrice (limicoles) sur les réserves de chasse littorales	ONCFS, FDC, associations naturalistes
	Développer une étude sur les anatidés chassables via des tableaux de chasse	FDC, ONCFS, associations de chasse
Message passé quant au besoin de	Aboutir à un certain nombre de	FDC, associations de

disposer de tableaux de chasse renseignés ; obligatoire pour la chasse au gibier d'eau par le cahier des charges des nouveaux lots de chasse sur le DPM	tableaux de chasse individuels ou par associations	chasse, ONCFS, DAF
Etude lancée sur les populations de <i>Geotrygon montana</i> et <i>G. mystacea</i> (espèces protégées mais revendiquées comme gibiers) par écoute au chant sur des circuits représentatifs	Poursuivre l'étude jusque 2009-2010	ONCFS, FDC



photo DIREN

- **ACTION 10 Sensibiliser**

*Mettre en place des actions d'information des chasseurs sur les conséquences des munitions au plomb en zone humide*

L'usage de cartouches au plomb lors des activités de chasse en zones humides sera interdit à la saison de chasse 2006-2007 (arrêtés du 21 mars 2002 et du 9 mai 2005). Une campagne de sensibilisation est un préalable à l'application des arrêtés.

En 2005	En 2006	Partenaires
Arrêté repoussé à la saison de chasse 2006-2007 ; information passée auprès de la FDC et relayée à ses chasseurs	Poursuivre la sensibilisation et vérifier sur le terrain	Armureries, FDC, ONCFS

- **ACTION 11 Veiller**

*Développer la veille sanitaire sur les espèces gibiers*

Le réseau "SAGIR", réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage est basé sur un partenariat entre les Fédérations départementales des chasseurs (FDC), les laboratoires vétérinaires départementaux (LVD), le laboratoire spécialisé de l'AFSSA-Nancy, l'École nationale vétérinaire de Lyon (ENVL) et l'ONCFS. Les informations recueillies par ce réseau permettent d'avoir une connaissance globale et continue de l'état sanitaire général de la faune sauvage en France, de mettre en évidence les principales causes de mortalité extra-

cynégétique de cette faune, de révéler des problèmes pathologiques ou éco-toxicologiques et d'en faire l'analyse (par espèce, par région, par saison).

En Martinique, il n'existe pas actuellement de réseau SAGIR mais le développement d'une veille est à rechercher.

En 2005	En 2006	Partenaires
1 analyse sur la présence de Chlordécone chez <i>Columbina passerina</i>	Réflexion sur la mise en place d'un réseau	DSV, DAF, FDC, ONCFS, Vétérinaires
Mise en alerte sur la grippe aviaire	Selon évolution de la pandémie, renforcement des mesures	Etat, vétérinaires, chasseurs, animaliers...
Analyse de la rage chez les chauves-souris : aucun cas suspecté		AFSSA, DSV

## ORIENTATION 7 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature

- ACTION 1 Contrôler**

*Renforcer les contrôles sur les espèces consommées et soumises à un arrêté préfectoral (oursins, crabes, lambis, langoustes)*

Le crabe de terre, les langoustes et le lambi sont soumis à arrêtés préfectoraux. L'oursin blanc est soumis à arrêté préfectoral annuel. Le lambi est par ailleurs une espèce en annexe B II de la convention de Washington réglementant les échanges commerciaux. A l'heure actuelle, seule la Jamaïque est autorisée sous quota à importer du lambi en Martinique.

En 2005	En 2006	Partenaires
6 PV crabes de terre		DRAM, Douanes, Gendarmerie, ONCFS, DIREN, PNRM
10 PV Oursin	Pêche oursin suspendu	DRAM
17 demandes traitées : 302 174 Kg de lambi accordés au titre de la CITES sur un quota de 600 000 kg		DIREN



photo DIREN

- ACTION 2 Contrôler**

*Renforcer les contrôles faune (espèces protégées, espèces gibiers) dans les lieux d'entrée du territoire (aéroports, ports), en particulier sur les vols en provenance de Guyane et de Cuba*

Hors cadre réglementaire, des animaux ou des produits dérivés (viande, plumes, carapaces...) sont susceptibles de rentrer sur le territoire martiniquais. Les pôles d'entrée généraux sont l'aéroport du Lamentin et les ports de pêche, commerciaux ou de transports de passagers. Certaines provenances sont à risque pour certains produits.

En 2005	En 2006	Partenaires
Formation des douaniers de l'aéroport et du port de transit	Renforcer les contrôles aux entrées du territoire (arrivée/départ) pour limiter l'introduction ou le départ d'espèces exotiques	Douanes, Gendarmerie, ONCFS, DIREN, DSV
	Effectuer des opérations multiservices dans les animaleries et grandes distributions	Douanes, Gendarmerie, ONCFS, DIREN, DSV...

- **ACTION 3 Suivre les procès verbaux**

*Renforcer le suivi des procès verbaux protection de la nature, espaces protégés, chasse, défrichements, constructions illégales...*

En 2005	En 2006	Partenaires
Bilan annuel par service	Mettre en place un correspondant unique en charge de la synthèse des procès verbaux	Etat, ONF, ONCFS, PNRM en collaboration avec le procureur



Photos  
DIREN et  
ONCFS



- **ACTION 4 Moderniser les arrêtés**

*Actualiser l'arrêté Ministériel du 17 février 1989 pour les reptiles et les amphibiens*

*Actualiser l'arrêté Ministériel du 17 février 1989 pour les oiseaux*

*Mettre à jour la systématique sur les Arrêtés Ministériels*

Lors de l'état des lieux, il est apparu nécessaire de réaliser un toilettage des arrêtés ministériels et préfectoraux.

Notons que l'arrêté préfectoral relatif au crabe de terre surtout, il vise le décret de 1852 sur la pêche maritime, alors qu'il s'agit d'une espèce terrestre. Ne sont compétents que les agents des Affaires Maritimes, les gendarmes, la douane.

En 2005	En 2006	Partenaires
Arrêtés ministériels Initié : 1 réunion de travail et nouvelles listes mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens proposées	à finaliser par la DIREN	DIREN, DNP
Un nouvel arrêté ministériel pour les tortues marines est en cours	Prise de l'arrêté	DNP
Arrêtés du 10 août 2004 relatif aux élevages et établissements (listes d'espèces) : propositions d'amendements pour les Antilles françaises		DSV, DIREN, associations...
	Révision des arrêtés préfectoraux crabes de terre donnant compétence aux agents ayant actions sur le terrestre	DRAM, ONCFS, DIREN, PNRM, gardes du littoral...
Doctorat en droit de l'environnement sur le droit de la protection de la nature dans les collectivités françaises d'outre-mer : état des lieux	Poursuite du doctorat	Université Lyon 3
Proposition d'amendement aux arrêtés du 10 août 2004 relatifs aux établissements et élevages		DSV, DIREN, ONCFS, associations...

\*AM reptiles et amphibiens : ajout du scinque mabouya (*Mabuya mabuya*) qui pourrait encore exister ; retrait de *Eleutherodactylus Barlagnei*, *E. pinchoni* et *Ameiva pleei* qui ne font pas partie de la faune de la Martinique  
AM oiseaux : ajout du trembleur gris (*Cincloerthia gutturalis*), du tyran janeau (*Myiarchus oberi*), endémiques des Petites Antilles, ajout des espèces migratrices qui peuvent fréquenter la Martinique

## **ACTION 5 Développer la collaboration**

### *Renforcer le réseau des polices de l'environnement*

La concertation et la collaboration entre les services chargés de la police de l'environnement sont nécessaires pour une meilleure préservation de la faune sauvage et des habitats.

En 2005	En 2006	Partenaires
	Mettre en place un correspondant unique en charge de l'animation d'un réseau de collaboration	Tous les services de l'Etat
Commissionnement de gardes du littoral, commune du Robert et commune du François	Mise en route de l'activité des gardes	Communes du Robert, du François, CELRL...

Formation à la police de l'eau pour futur commissionnement de 2 agents de l'ONCFS	Commissionnement des 2 agents de l'ONCFS	ONCFS, DAF Guyane
---	--	-------------------



photo DIREN

### **ACTION 6 Réguler les espèces introduites invasives**

*Accorder un statut approprié aux espèces introduites invasives et menaçantes (mangouste, iguane vert)*

Les espèces introduites n'ont pour la plupart pas de statut juridique, ce qui limite alors les actions de régulation et de contrôle à leur égard lorsque cela est nécessaire.

En 2005	En 2006	Partenaires
1 arrêté préfectoral de régulation de l'iguane vert		DAF, DIREN, DNP...
Inscription de la tourterelle turque sur la liste des espèces chassables		DAF, DIREN, DNP...
	Initiative de l'UICN pour les espèces envahissantes et les statuts juridiques	UICN, DIREN, DNP...

## ORIENTATION 8 : Sensibiliser à la connaissance, à la conservation et à la protection de la nature

La meilleure prise en compte des problématiques liées à la faune sauvage et à leurs habitats (biodiversité) passe nécessairement par une sensibilisation du public, des aménageurs, des administrations porteur d'avis...

Cependant, il apparaît difficile de lister dans le cadre des ORGFH toutes les actions de sensibilisation, d'éducation menées sur le thème de l'environnement.

- **ACTION 1 Communiquer**

*Accompagner les actions en faveur de l'environnement par des reportages télévisuels ou écrits*

Il est intéressant de communiquer autour des études menées sur la faune et ses habitats afin de sensibiliser sur des problématiques particulières.

En 2005	En 2006	Partenaires
Articles dans la presse locale et un reportage télévisuel sur les chauves-souris	Mettre en place un correspondant pour la synthèse, l'animation de l'action	Tous
Développement du site web de la DIREN (faune, habitats naturels, eaux)	Poursuivre le développement de sites webs	DIREN
Non exhaustif...		

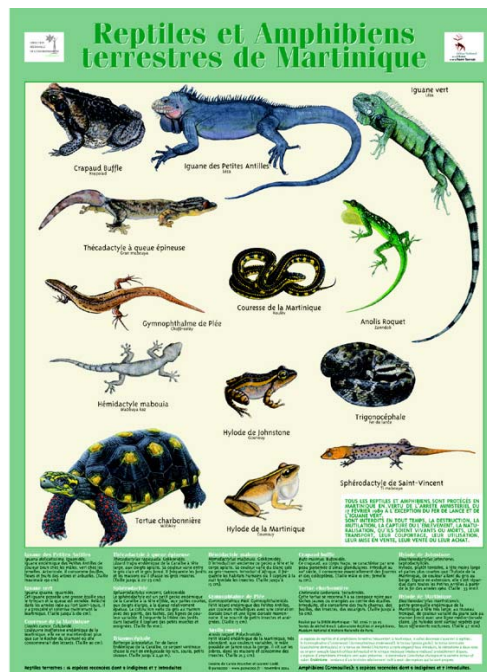
- **ACTION 2 Sensibiliser les scolaires et le grand public**

*Mener des actions de sensibilisation faune, flore, biodiversité en milieu scolaire*

La sensibilisation des scolaires est une étape essentielle pour la préservation de la biodiversité. Ce travail est lourd et doit être engagé par le Rectorat.

En 2005	En 2006	Partenaires
Interventions des agents	Mettre en place un correspondant pour la synthèse, l'animation de l'action	DIREN, PNRM, Rectorat, associations
Distribution de posters faune à toutes les écoles (en cours)	Renouveler l'opération si nouveaux documents	Rectorat, DIREN
	Développer des outils pédagogiques sur la faune et les habitats mis à disposition des	Rectorat

	enseignants	
Mise en place d'un observatoire des oiseaux sur le site des Salines		CELRL, commune de Sainte Anne...
Sensibilisation aux tortues marines : 1 poster tortue à diffuser à toutes les classes et distribution aux acteurs du réseau ; actions de sensibilisation de la SEPANMAR et de l'AMEPAS	Renforcement de la campagne de sensibilisation avec de nouveaux moyens : panneaux, plaquettes, site web	Réseau tortues marines
Participation aux manifestations publics : fête de la science, fête du Parc Naturel...	Mettre en place un correspondant pour la synthèse, l'animation de l'action	Tous
Campagne de sensibilisation au milieu marin menée par l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais	Renouvellement de la campagne	OMMM
Non exhaustif...		



poster DIREN

- **ACTION 3 Former**

*Encadrer les activités de « grande nature » : canyoning, chemins de cimes, randonnées sur sites fragiles, 4x4... par la formation et l'agrément des professionnels du tourisme*

*Former les professionnels de l'environnement*

*Sensibiliser les élus à la faune et à leurs habitats*

Les activités nature qui peuvent avoir un impact sur la nature en général, nécessitent une formation ou un apport de connaissances.

En 2005	En 2006	Partenaires
Une formation faune dispensée aux futurs guides en 2005 : deux sessions	A renouveler annuellement	DIREN, PNRM, BRP, associations, professionnels du tourisme
	Organiser des formations faune aux professionnels de l'environnement	DIREN, PNRM, ONCFS, associations...
	Organiser des séances de sensibilisation sur la faune et la biodiversité aux élus	Mairies, DIREN, PNRM, ONCFS, associations...
	Former les agents de police à la reconnaissance de la faune sauvage	DIREN, ONCFS, PNRM, Douanes, Police, Gendarmerie, associations

- **ACTION 4 Publier des ouvrages, des revues...**

*Favoriser la publication de tous les ouvrages traitant de la nature martiniquaise : reptiles et amphibiens de la Martinique, faune des Antilles...*

En 2005	En 2006	Partenaires
Livre sur les longicornes des Antilles		M. Chalumeau et M Touroult
Reptiles et amphibiens version grand public		M. Breuil
Rédaction ouvrage reptiles et amphibiens de Martinique	Ouvrage reptiles et amphibiens de Martinique ?	MNHN
	Réalisation d'un ouvrage sur la faune des Antilles ?	Editions Panacoco, DIREN ?
	Faune de la mangrove	CELRL

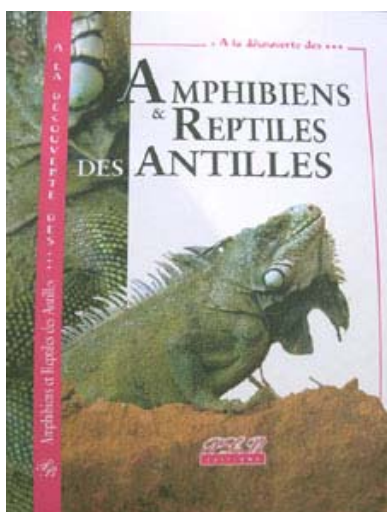


photo DIREN

- **ACTION 5 Sensibiliser**

*Sensibiliser la population et les voyageurs (avions, bateaux) aux risques de l'introduction d'espèces exogènes par des dépliants, des émissions radios et télévisuelles, presse...*

En 2005	En 2006	Partenaires
Une campagne inter-services de sensibilisation à l'importation de produits animaux et végétaux et d'animaux doit se finaliser : posters à poser	Vérifier l'impact de cette campagne	DAF (PV), ONCFS, DIREN, DSV, Douanes
Lancement de l'initiative sur les espèces envahissantes par le comité français pour l'Outre-Mer de l'UICN	Sensibilisation du public et des acteurs de l'environnement	UICN